



États financiers consolidés

Conseil national de recherches Canada

31 mars 2021

Conseil national de recherches Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CNRC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CNRC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 a été réalisée conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur la gestion financière*, ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

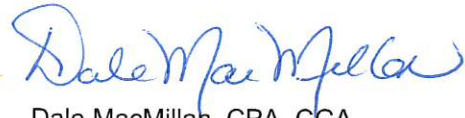
L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du CNRC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la Vérification interne et de la Surveillance financière, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations du CNRC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au président.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du CNRC.



Mitch Davies
Le président

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2021



Dale MacMillan, CPA, CGA
La vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil national de recherches du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Conseil national de recherches du Canada** «CNRC», qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du CNRC au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du CNRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CNRC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CNRC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CNRC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CNRC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CNRC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CNRC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de NRC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2021

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la situation financière
au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	270 129	252 791
Débiteurs (note 4)	33 896	35 871
Stocks destinés à la revente	7 540	6 780
Encaisse et placements (note 5)	<u>9 878</u>	<u>10 766</u>
Total des actifs financiers bruts	321 443	306 208
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs (note 4)	<u>(34)</u>	<u>(52)</u>
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(34)	(52)
Total des actifs financiers nets	321 409	306 156
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	173 873	164 720
Indemnités de vacances et congés compensatoires	42 189	35 936
Avantages incitatifs relatifs à des baux	22 562	25 110
Revenus reportés (note 7)	9 164	11 312
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 8)	-	43
Avantages sociaux futurs (note 9)	<u>43 783</u>	<u>44 205</u>
Total des passifs	291 571	281 326
Actifs financiers nets ministériels	29,838	24,830
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	12 059	14 473
Placements du fonds de dotation (note 10)	5 543	5 467
Stocks destinés à la consommation	7 135	6 331
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>769 789</u>	<u>701 495</u>
Total des actifs non financiers	794 526	727 766
Situation financière nette ministérielle	<u>824 364</u>	<u>752 596</u>
Droits contractuels (note 12)		
Obligations contractuelles (note 13)		
Passif environnemental (note 14)		
Passifs éventuels (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.


 Mitch Davies
 Le président


 Dale MacMillan, CPA, CGA
 La vice-présidente, Services corporatifs
 et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
 Le 23 juin 2021

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2021</u> Résultats prévus	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges			
Science et innovation	1 070 588	1 473 217	1 070 624
Services internes	147 932	154 055	153 911
Total des charges	1 218 520	1 627 272	1 224 535
Revenus			
Services techniques	93 561	73 352	94 163
Services de recherche	67 176	55 953	59 901
Propriété intellectuelle, redevances et frais	6 401	7 547	8 125
Subventions et contributions	11 837	2 522	2 729
Location	9 109	5 480	7 210
Vente de biens et de produits d'information	3 104	3 371	3 145
Avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548	2 548
Autres	-	4 980	5 677
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(60)	(62)	(64)
Total des revenus	193 676	155 691	183 434
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 024 844	1 471 581	1 041 101
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 027 244	1 487 207	1 094 380
Variation des montants à recevoir du Trésor	-	17 338	(80 896)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 16a)	39 909	38 877	39 627
Transferts en provenance d'autres ministères (note 17)	-	(73)	-
Revenus de fonctionnement nets après le financement du gouvernement et les transferts	42 309	71 768	12 010
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	752 596	752 596	740 586
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	794 905	824 364	752 596

Information sectorielle (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Résultats prévus		
Revenus de fonctionnement nets après le financement du gouvernement et les transferts	42 309	71 768	12 010
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(99 429)	(126 130)	(91 673)
Amortissement des immobilisations corporelles	51 505	53 173	51 825
Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles	-	36	424
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	273	1 394
Transferts à destination d'autres ministères (note 17)	-	73	-
Autres ajustements	-	4 281	1 104
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(47 924)	(68 294)	(36 926)
Variation due aux stocks destinés à la consommation	-	(804)	886
Variation due aux placements du fonds de dotation	-	(76)	(154)
Variation due aux charges payées d'avance	-	2 414	742
Variation nette des actifs financiers ministériels	(5 615)	5 008	(23 442)
Actifs financiers nets ministériels – début de l'exercice	24 830	24 830	48 272
Actifs financiers nets ministériels – fin de l'exercice	19 215	29 838	24 830

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 471 581	1 041 101
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(53 173)	(51 825)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(273)	(1 394)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 16a)	(38 877)	(39 627)
Autres ajustements aux immobilisations corporelles	(4 281)	(1 104)
Variations de l'état consolidé de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(1 957)	(97)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	760	280
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(2 414)	(742)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	804	(886)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(9 153)	64 145
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(6 253)	(5 025)
Diminution (augmentation) des avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548
Diminution (augmentation) des revenus reportés	2 148	(172)
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	43	-
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	422	1 391
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	1 361 925	1 008 593
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	126 130	91 673
Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles	(36)	(424)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	126 094	91 249
Activités d'investissement		
Revenus des investissements du fonds de dotation	126	154
Bourses octroyées par le fonds de dotation	(50)	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements détenus par TCFH et TIO	(888)	(5 916)
Encaisse utilisée (fournie) par les activités d'investissement	(812)	(5,762)
Activité de financement		
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	-	300
Encaisse utilisée pour l'activité de financement	-	300
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 487 207	1 094 380

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
Notes aux états financiers consolidés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) est l'organisation scientifique et de recherche la plus importante du gouvernement canadien et a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (Loi sur le CNRC). Le CNRC est un établissement public conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La mission du CNRC est d'apporter une contribution tangible en générant de nouvelles connaissances, en exploitant des technologies de pointe et en travaillant avec d'autres acteurs de l'innovation pour trouver des solutions créatives, pertinentes et durables aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels et futurs du Canada.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction de la responsabilité essentielle science et innovation pour faire croître et favoriser la prospérité du Canada comme suit : entreprendre, appuyer et promouvoir la recherche-développement axée sur l'innovation; faire progresser la science fondamentale et l'excellence du Canada dans le domaine de la recherche à l'échelle mondiale; permettre au gouvernement, aux entreprises et aux communautés de la recherche d'accéder à l'infrastructure, aux services et à l'information scientifiques et technologiques; et appuyer la main-d'œuvre qualifiée et les capacités du Canada dans les domaines des sciences et de l'innovation.

Les services internes englobent les groupes menant des activités connexes et gérant des ressources que l'administration fédérale considère comme des services donnés en appui aux programmes ou qui sont nécessaires pour répondre aux obligations institutionnelles d'une organisation. Les services internes comprennent les activités et les ressources liées à dix catégories de services distinctes qui appuient la prestation du programme de l'organisation, sans égard au mode de prestation des services internes à l'intérieur d'un ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de l'information financière. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif et consolidé intégrés au Plan ministériel 2020-2021. Les montants des résultats prévus inclus dans la section «Financement du gouvernement et transferts» de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

b) Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent à la fois le CNRC et sa part des comptes des sociétés dont il a consolidé les résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Ces sociétés comprennent la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH) et TMT International Observatory, LLC (TIO). La relation du CNRC avec TCFH et TIO répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que ses résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation. TCFH et TIO ont des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020 qui ont été proportionnellement consolidés avec les états financiers du CNRC au 31 mars 2021.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CNRC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit :

- Services de recherche et services techniques : les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en utilisant le pourcentage d'avancement des travaux.
- Propriété intellectuelle et frais : les revenus sont comptabilisés au moment où le client a le droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CNRC et l'obligation de rendement est satisfaite.
- Redevances générées par l'utilisation ou selon les ventes de clients découlant de licences : les revenus sont comptabilisés sur la durée de vie de la licence lorsque l'obligation de rendement est satisfaite et le droit au paiement peut être exigé.
- Vente de biens et de produits d'information : les revenus sont comptabilisés lorsque les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future, sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la *Loi sur le CNRC*, le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Bien que l'on s'attende à ce que le président du CNRC maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

f) Charges

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits, en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidents de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif lorsqu'estimable.

g) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique («le Régime»), un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est dérivé d'une évaluation actuarielle spécifique au CNRC. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée afin d'amortir les excédents ou les déficits actuariels selon la durée de vie résiduelle moyenne prévue de 12 ans pour les groupes d'employés concernés. L'amortissement commence dans l'année suivant la date effective de l'évaluation actuarielle.

iii) Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée afin d'amortir les excédents ou les déficits actuariels selon la durée de vie résiduelle moyenne prévue de 13.3 ans pour les groupes d'employés concernés. L'amortissement commence dans l'année suivant la date effective de l'évaluation actuarielle.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

Les avantages incitatifs relatifs à des baux représentent des incitatifs reçus par le CNRC afin de conclure des ententes de location pour des propriétés louées à un coût nominal d'un dollar. Les avantages incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations corporelles correspondantes.

i) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

k) Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

i) Sites contaminés

Le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une norme environnementale;
- la contamination excède la norme environnementale;
- le CNRC est directement responsable ou accepte la responsabilité du site;
- le CNRC prévoit renoncer aux avantages économiques futurs; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif rend compte de la meilleure estimation du CNRC concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

ii) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le CNRC à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu;
- il est prévu de renoncer aux avantages économiques futurs; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du CNRC concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsque le CNRC prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du CNRC, un passif éventuel est divulgué dans les notes aux états financiers consolidés. S'il existe une incertitude relative à la mesure, celle-ci est aussi divulguée dans les notes aux états financiers consolidés.

l) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure ainsi que des stocks destinés à la revente. Les stocks destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du coût, selon la méthode du coût moyen, ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la consommation sont comptabilisés au coût en utilisant la méthode du coût moyen.

m) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés ouvertes et fermées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si l'on ne peut déterminer la valeur des opérations non monétaires, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

n) Placements du fonds de dotation

Les dotations sont des dons assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence au CNRC. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations ainsi que dans des instruments financiers dont le risque est faible et sont comptabilisés au coût amorti. L'escompte ou la prime déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation.

o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères ainsi que les actifs et passifs de TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les charges. Les obligations contractuelles peuvent contenir des montants en devises étrangères qui sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars 2021. Les revenus et dépenses de TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de l'exercice financier.

p) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations corporelles sont enregistrés à la juste valeur, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont inscrits au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du bail ou de la juste valeur. Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente et aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens lorsque l'immobilisation corporelle est déterminée comme étant destinée à la vente.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 - 40 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	7 ans
Aéronefs	15 - 30 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Selon la catégorie d'immobilisations corporelles

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie appropriée dans l'exercice au cours duquel elles sont mises en service et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Lorsque le CNRC conclut des baux pour des terrains à une valeur nominale, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. Si l'on ne peut déterminer raisonnablement la juste valeur, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles consolidées de TCFH sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, soit de 4 à 50 ans.

Les immobilisations corporelles consolidées de TIO sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, soit de 3 à 10 ans.

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le pourcentage d'achèvement sur les revenus provenant des ventes de services, le passif éventuel, les passifs pour l'assainissement, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, le passif au titre des indemnités de départ, le passif pour les congés de maladie des employés, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non monétaires liées aux immobilisations corporelles louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

Les normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022

i) SP 1201 - Présentation des états financiers a été modifiée pour la rendre conforme à la norme SP 3450 - Instruments financiers, et prévoit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation distincte de l'état des résultats. Ce nouvel état des gains et pertes de réévaluation comprend les gains et les pertes non réalisés résultant de la réévaluation des instruments financiers, les éléments libellés en devises ainsi que la quote-part du gouvernement dans les autres éléments du résultat étendu lorsque le gouvernement inclut les résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux.

ii) SP 3401 - Placements de portefeuille a supprimé la distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille. Ce chapitre a été modifié pour le rendre conforme à la norme SP 3450 et les fonds communs de placement ne sont plus exclus de son champ d'application. Au moment de l'adoption des normes SP 3450 et SP 3041, la norme SP 3030 - Placements temporaires ne s'appliquera plus.

iii) SP 2601 - Conversion des devises exige que le cours du change soit converti au cours en vigueur à la date des états financiers pour les actifs et les passifs monétaires libellés en devises et les éléments non monétaires libellés en devises classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés doivent être présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et les pertes sur les actifs et passifs monétaires à long terme sont amortis sur la durée de vie utile de l'élément.

iv) SP 3450 - Instruments financiers établit les normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers dérivés et non dérivés. La norme exige l'évaluation de la juste valeur des dérivés et des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; tous les autres instruments financiers peuvent être évalués au coût/au coût après amortissement ou à la juste valeur selon le choix du gouvernement. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation. Les informations sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'une clarification de la décomptabilisation d'un passif financier doivent être fournies.

v) SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations exige des entités du secteur public qu'elles comptabilisent les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Une obligation liée à la mise hors service est une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par une entité du secteur public s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et est passé en charges de manière logique et systématique. Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges. Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service peuvent entraîner soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. Son adoption anticipée est permise.

Les normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023

SP 3400 - Revenus a récemment été publié et propose un cadre qui divise les revenus en deux catégories : les revenus (produits) d'opérations avec contrepartie et les revenus unilatéraux. La constatation des revenus d'opérations avec contrepartie se fait lorsque l'entité du secteur public remplit les obligations de prestation. S'il n'y a aucune obligation de prestation, il s'agit de revenus (produits) unilatéraux. La constatation des revenus unilatéraux se fait lorsque l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. Son adoption anticipée est permise.

Le CNRC évalue toujours l'incidence des normes susmentionnées. Bien que le moment de l'adoption puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des normes SP 1201, SP 3450, SP 2601 et SP 3401 doivent être adoptées en même temps. Le CNRC s'attend à adopter les standards ci-dessus lorsqu'ils prennent effet.

3. Autorisations parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, courant ou ultérieur. Par conséquent, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>1 471 581</u>	<u>1 041 101</u>
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	155 691	183 434
Amortissement des immobilisations corporelles	(53 173)	(51 825)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 16a)	(38 877)	(39 627)
Diminution (augmentation) des salaires à payer	(2 255)	6 021
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	422	1 391
Remboursement de charges des exercices antérieurs	2 986	1 284
Autres diminutions (augmentations)	(190)	87
Dépenses pour mauvaises créances	(184)	(1 163)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(273)	(1 394)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(6 253)	(5 025)
Diminution (augmentation) des passifs pour assainissement (note 6)	116	1 100
Portion de comptes de TCFH et du TIO (notes 16c et 16d)	<u>(644)</u>	<u>(3,135)</u>
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	57 366	91 148
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction	120 558	83 401
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance du CNRC	(2 414)	(742)
Augmentation (diminution) des stocks	1 564	(606)
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	<u>-</u>	<u>300</u>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	119 708	82 353
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>1 648 655</u>	<u>1 214 602</u>

b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	520 161	472 801
Crédit 5 – Dépenses en capital	159 666	59 914
Crédit 10 – Subventions et contributions	699 980	464 166
Montants législatifs :		
Revenus selon l'article 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	255 269	305 090
Paiements au Programme d'aide à la recherche industrielle en vertu de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>	255 485	-
Paiements pour augmenter les capacités de biofabrication en vertu de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>	7 207	-
Paiements pour les contre-mesures médicales en vertu de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>	3 341	-
Paiements pour soutenir les étudiants et les jeunes touchés par la COVID-19 en vertu de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>	9 000	-
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	65 977	63 672
Produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État	434	948
Honoraires des agences de recouvrement	-	1
Perte sur opérations de change	169	-
Moins :		
Recettes disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(117 821)	(106 920)
Autorisations périmées :		
Affectations bloquées – Fonctionnement	(9 756)	-
Affectations bloquées – Subventions et contributions	(80 000)	(26 291)
Affectations bloquées – Capital	(11 497)	(1 052)
Autorisations non dépensées – Subventions et contributions	(16 347)	(2 650)
Autorisations non dépensées – Fonctionnement	(44 834)	(7 238)
Autorisations non dépensées – Capital	(47 779)	(7 839)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 648 655	1 214 602

4. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Débiteurs des parties externes	28 061	30 995
Débiteurs de l'Agence du revenu du Canada TPS (note 16b)	1 806	2 649
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 16b)	4 116	2 748
Débiteurs – TCFH	452	372
Débiteurs – TIO	1	2
Débiteurs et avances des employés	41	284
	<u>34 477</u>	<u>37 050</u>
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(581)	(1 179)
Débiteurs nets de provisions	33 896	35 871
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(34)	(52)
Débiteurs nets	33 862	35 819

5. Encaisse et placements

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Encaisse et placements détenus par TCFH	2 420	1 926
Encaisse détenue par TIO	7 458	8 840
Placements en actions	-	-
Encaisse et placements	9 878	10 766

Les placements en actions comprennent des actions de deux sociétés ouvertes (deux en 2020) et une société fermée (une en 2020). Ces actions ont été obtenues par suite de règlements de dettes ou d'opérations non monétaires. Le CNRC envisagera les possibilités de désinvestissement en temps opportun des placements en actions en tenant compte des intérêts, de la liquidité du marché et de la croissance prévue de l'entreprise visée.

La valeur comptable nette des placements en actions au 31 mars 2021 était de trois dollars (trois dollars en 2020). La juste valeur des placements en actions dans des sociétés ouvertes était de trois dollars (3 dollars en 2020). La juste valeur des entreprises fermées n'est pas déterminable.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Crédoiteurs – parties externes	121 283	108 265
Crédoiteurs – autres ministères et organismes (note 16b)	18 934	10 061
Salaires et avantages sociaux à payer	24 758	36 307
Retenues de garantie	1 297	1 173
Passifs pour l'assainissement (note 14a)	2 243	2 359
Taxes de vente à payer	468	561
Crédoiteurs – TCFH	191	272
Crédoiteurs – TIO	4 699	5 722
Total des crédoiteurs et des charges à payer	173 873	164 720

7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondants à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Solde d'ouverture	11 144	10 981
Fonds reçus	38 895	45 653
Revenus constatés	(41 048)	(45 490)
Solde de clôture	8 991	11 144
Revenus reportés – TCFH	173	168
Total des revenus reportés	9 164	11 312

8. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le CNRC a conclu un contrat de location-acquisition d'équipement scientifique d'une valeur de 858 000 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 282 000 \$ au 31 mars 2021 (204 000 \$ au 31 mars 2020). Le CNRC s'est acquitté de son obligation et, à ce titre, a transféré l'immobilisation de la catégorie immobilisations corporelles louées à la catégorie machinerie, matériel et mobilier de bureau. L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
2022	-	46
Total des paiements minimaux futurs en vertu du contrat de location-acquisition	-	46
Moins: Intérêts théoriques (1,75 %)	-	(3)
Solde des obligations au titre des immobilisations corporelles louées	-	43

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CNRC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services ouvrant droit à la pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CNRC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de dispositions du *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2020-2021, les charges s'élèvent à 45 077 572 \$ (44 111 992 \$ en 2020). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois en 2020) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2020) les cotisations des employés.

La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour départs volontaires a progressivement cessé pour substantiellement tous les employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces indemnités ne sont pas capitalisées, et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures. Les variations dans les obligations au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées – début de l'exercice	27 773	29 199
Charge pour l'exercice		
Coût actuel du service	808	808
Coût des intérêts	545	202
	<u>29 126</u>	<u>30 209</u>
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(1 803)</u>	<u>(2 436)</u>
Obligations au titre des prestations constituées - fin d'exercice	27 323	27 773
Obligations au titre des prestations constituées réelles selon l'évaluation actuarielle	27 153	-
Gains (pertes) actuariels	170	-
Obligations au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	27 323	27 773

À la fin de l'exercice 2021, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux indemnités de départ des employés du CNRC a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux indemnités de départ des employés sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	1,04 %	0,7 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2020	2,0 %	2,0 %
2021	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	12,0 années	12,0 années

c) Congés de maladie

La CNRC alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1 1/4) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Les changements de l'obligation au courant de l'année sont présentés ci-dessous.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	16 432	16 397
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	2 280	2 223
Coût des intérêts	342	341
	<u>19 054</u>	<u>18 961</u>
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(2 594)</u>	<u>(2 529)</u>
Obligations au titre des prestations constituées - fin d'exercice	16 460	16 432
Obligations au titre des prestations constituées réelles selon l'évaluation actuarielle	21 812	-
Gains (pertes) actuariels	(5 352)	-
Obligation au titre des congés de maladie des employés - fin de l'exercice	16 460	16 432

À la fin de l'exercice 2021, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du CNRC a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,8 %	2,1 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2020	2,5 %	2,5 %
2021	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,3 années	12,8 années

10. Placements du fonds de dotation

Le compte a été créé conformément à l'alinéa 5(1) (f) de la *Loi sur le CNRC* afin de comptabiliser le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation (maximum de 100 000 \$) sert à financer annuellement la bourse H.L. Holmes. Cette bourse offre aux étudiants de niveau postdoctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom. Le nombre et la valeur des bourses octroyées seront déterminés par le comité de sélection de la bourse H.L. Holmes.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Placements du fonds de dotation, au début de l'exercice	5 467	5 313
Revenus nets de la dotation	126	154
Bourses octroyées	(50)	-
Placements du fonds de dotation, à la fin de l'exercice	5 543	5 467

Le portefeuille des placements du fonds de dotation a eu un rendement effectif moyen de 2,24 % (2,71 % en 2020) et une échéance moyenne de 2,32 années au 31 mars 2021 (2,62 années au 31 mars 2020). La juste valeur des placements de dotation au 31 mars 2021 était de 5 569 085 \$ (5 438 891 \$ en 2020).

11. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2021	2020
Terrains	13 445	-	-	-	13 445	-	-	-	-	-	13 445	13 445
Bâtiments et installations	884 253	5 756	19 135	(27)	909 117	(583 751)	(20 848)	(341)	27	(604 913)	304 204	300 502
Travaux et infrastructure	51 827	656	14 585	(3)	67 065	(24 030)	(1 126)	-	-	(25 156)	41 909	27 797
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	575 712	15 725	4 377	(4 971)	590 843	(442 773)	(24 333)	(414)	4 961	(462 559)	128 284	132 939
Matériel informatique	32 607	270	4 428	(44)	37 261	(30 353)	(1 065)	39	44	(31 335)	5 926	2 254
Logiciels informatiques	20 256	776	316	(19)	21 329	(17 880)	(937)	(26)	19	(18 824)	2 505	2 376
Véhicules	3 224	295	699	(104)	4 114	(2 265)	(243)	(630)	82	(3 056)	1 058	959
Aéronefs	19 229	110	1 432	-	20 771	(12 478)	(469)	-	-	(12 947)	7 824	6 751
Améliorations locatives	17 524	124	-	(302)	17 346	(9 868)	(684)	-	301	(10 251)	7 095	7 656
Immobilisations en construction	118 084	95 453	(42 761)	(305)	170 471	-	-	-	-	-	170 471	118 084
Immobilisations en construction- CNRC/TIO	26 465	1 393	-	-	27 858	-	-	-	-	-	27 858	26 465
Immobilisations corporelles louées	64 601	-	(858)	(43)	63 700	(38 794)	(2 555)	202	9	(41 138)	22 562	25 807
Immobilisations corporelles – TCFH	20 627	99	(2 687)	-	18 039	(13 986)	(678)	2 101	-	(12 563)	5 476	6 641
Immobilisations corporelles – TIO	30 777	5 473	(4 002)	(28)	32 220	(958)	(235)	117	28	(1 048)	31 172	29 819
Total	1 878 631	126 130	(5 336)	(5 846)	1 993 579	(1 177 136)	(53 173)	1 048	5 471	(1 223 790)	769 789	701 495

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 42 761 000 \$ qui ont été transférées à d'autres catégories suite à l'achèvement de l'immobilisation. Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu quatre pièces d'équipement d'une valeur totale de 742 064 \$ avec l'amortissement cumulé de 642 724 \$ (valeur comptable nette de 99 340 \$) de trois autres ministères. De plus, le CNRC a transféré à d'autres ministères deux pièces d'équipements d'une valeur de 89 661 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 63 443 \$.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est de 53 173 173 \$ (51 824 764 \$ en 2020).

Au 31 mars 2021, le CNRC détenait auprès d'universités huit baux pour des terrains (huit en 2020) pour un coût annuel nominal. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur des terrains loués pour ces opérations non monétaires n'a pas pu être déterminée au début du contrat de location. Alors, ils sont comptabilisés à une valeur nominale.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western Ontario par laquelle la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années (jusqu'au 31 août 2022) à un coût nominal d'un dollar. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 10 000 000 \$. L'amortissement annuel de 400 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme d'un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans (jusqu'au 22 mai 2031). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 44 400 000 \$. L'amortissement annuel de 1 776 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1^{er} septembre 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail le plus récent commençant le 1^{er} avril 2018 offre un terme de trois ans avec des options de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 9 000 000 \$. L'amortissement annuel de 372 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

12. Droits contractuels

Les activités du CNRC comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des parties externes résultant au droit à des actifs ainsi qu'à des revenus futurs pour le CNRC. Ils comprennent principalement des services de recherche et techniques ainsi que de la propriété intellectuelle, redevances et frais. Voici les droits contractuels significatifs qui généreront des revenus dans les années futures pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022	2023	2024	2025	2026 et après	Total
Contrats de revenus	61 070	12 104	5 918	2 786	19 104	100 982

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les obligations contractuelles des paiements de transfert ainsi que les principales obligations contractuelles d'exploitation pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022	2023	2024	2025	2026 et après	Total
Paiements de transfert	264 477	102 443	73 608	67 570	9 952	518 050
Contrats d'exploitation	82 930	15 114	1 906	1 092	296	101 338
Total	347 407	117 557	75 514	68 662	10 248	619 388

Les obligations contractuelles liées aux paiements de transfert à TCFH et TIO, telles que présentées aux notes 16c) et 16d), ont été exclues des obligations contractuelles.

14. Passif environnemental

a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une «Approche fédérale en matière de lieux contaminés» qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de classer, de gérer et d'enregistrer chacun des sites de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le CNRC a identifié trois sites (trois sites en 2020) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif de 2 242 853 \$ (2 358 615 \$ en 2020) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée suite à la révision des résultats des évaluations et des hypothèses sous-jacentes et à l'estimation des coûts d'assainissement les plus probables par la gestion de risques effectuées par des consultants externes scientifiques et en ingénierie ou par des agents de l'environnement du CNRC ayant l'expérience des sites contaminés. Aucun site additionnel n'a été identifié durant 2020-2021.

Le tableau suivant présente les montants estimatifs de ce passif par nature, les recouvrements prévus connexes et les dépenses futures non actualisées totales en date du 31 mars 2021 et du 31 mars 2020. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation de 2 %. L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. La nature de la contamination associée à l'exploitation ou des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques, polycycliques, etc. Les sites ont fréquemment de multiples sources de contaminants.

Nature du passif						
Nature	Nombre de sites 2021	Passif estimé 2021	Dépenses totales estimées (non actualisées) 2021	Nombre de sites 2020	Passif estimé 2020	Dépenses totales estimées (non actualisées) 2020
Bureaux/sites commerciaux ou industriels	3	2 242 853	2 242 853	3	2 358 615	2 358 615
Total	3	2 242 853	2 242 853	3	2 358 615	2 358 615

Il n'y a aucun recouvrement estimatif en 2020 et 2021 et les dépenses totales estimées non actualisées égalent le total du passif estimé en 2020 et 2021.

b) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le CNRC a comptabilisé 678 000 \$ (640 000 \$ en 2020) à titre d'obligations liées à la mise hors service des immobilisations dans les états financiers consolidés en raison de ses obligations légales de mettre hors service des systèmes d'entreposage de produits pétroliers et de produits pétroliers dérivés. Les flux de trésorerie futurs prévus sans actualisation qui sont requis pour établir l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations sont estimés à 696 000 \$ (711 000 \$ en 2020). Le passif lié aux flux de trésorerie futurs prévus, tel que reflété dans les états financiers consolidés, a été actualisé au moyen d'un taux moyen pondéré de 0,48 % (1,48 % en 2020) qui est basé sur les Obligations de référence du gouvernement du Canada. Cette obligation sera réglée au courant de la vie utile des immobilisations corporelles d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire des changements dans les obligations liées à la mise hors service des immobilisations :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, au début de l'exercice	640	641
Obligations diminuées	(3)	(3)
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	41	2
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, à la fin de l'exercice	678	640

Les autres obligations liées à la mise hors service des immobilisations, tel que le coût associé au nettoyage et à la disposition de l'amiante et les autres substances désignées présentes dans les bâtiments et installations du CNRC, n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés étant donné qu'elles sont assujetties à plusieurs incertitudes. Le CNRC encourt généralement les coûts de nettoyage et de disposition de substances réglementées lors des rénovations majeures. Par conséquent, le moment et l'étendue de ces rénovations, tout comme les justes valeurs connexes, ne peuvent être raisonnablement estimés. Des changements relatifs à ces hypothèses et incertitudes pourraient influencer de façon significative les actifs et les passifs du CNRC ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation associées aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations qui en résulteraient.

Les efforts continus du CNRC concernant l'évaluation des sites contaminés et les obligations au titre de la mise hors service des biens peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.

15. Passifs éventuels

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour une réclamation étaient toujours en instance au 31 mars 2021 (trois en 2020). Le CNRC n'a aucune réclamation qui, selon lui, entraînera un passif (une en 2020), aucune réclamation qui, selon lui, entraînera probablement une dette dont le montant est indéterminable (aucune en 2020) et une réclamation qui, selon lui, c'est à la fois l'issue et le montant du passif qui sont indéterminables (deux en 2020). En 2021, le CNRC n'a aucune réclamation dont l'issue est improbable de devenir un passif (aucune en 2020).

16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor	38 283	39 056
Services juridiques fournis par Justice Canada	204	189
Indemnités d'accidents du travail fournies par Emploi et Développement social Canada	146	140
Services de locaux fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)	244	242
Total	38 877	39 627

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par SPAC, n'est pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC.

b) Autres transactions entre apparentés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	5 922	5 397
Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	18 934	10 061
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	139 698	108 330
Revenus – autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	76 895	79 562

Les charges et revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

c) Société du Télescope Canada-France-Hawaii

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non gouvernemental :

Le CNRC est un membre fondateur de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH), une organisation à but non lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État d'Hawaii pour concevoir, construire et exploiter un grand télescope optique près du sommet de Mauna Kea, à Hawaii, aux États-Unis, avec des laboratoires, des équipements et des installations connexes. TCFH a été créée en 1974 par une entente tripartite entre le CNRC, le Centre National de la Recherche Scientifique de la France, et l'Université d'Hawaii. Le CNRC verse des cotisations annuelles pour financer 42,5 % des coûts des opérations du télescope et ne reçoit aucun avantage direct en échange. Toutefois, en raison de la contribution du CNRC, le Canada bénéficie d'un accès à des heures d'utilisation du télescope à des fins d'observation pour les astronomes canadiens. En tant que membre fondateur, le CNRC peut nommer quatre des dix administrateurs siégeant au conseil d'administration. La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats de TCFH sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. En 2021, le CNRC a versé 4,6 millions de dollars pour TCFH (4,5 millions de dollars en 2020). Ces contributions sont éliminées à la consolidation. L'information financière condensée TCFH pour la l'exercice terminé le 31 décembre est comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total des actifs	19 794	22 415
Total des passifs	<u>1 506</u>	<u>2 818</u>
Total des actifs nets non affectés	<u><u>18 288</u></u>	<u><u>19 597</u></u>
Revenus totaux	14 158	14 179
Charges totales	<u>13 489</u>	<u>15 150</u>
Résultats nets des activités	669	(971)

Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TCFH sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 13) et sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022	2023	2024	2025	2026 et après	Total
TCFH	4 420	4 509	4 599	4 691	4 785	23 004

d) TMT International Observatory, LLC

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non gouvernemental :

Depuis avril 2015, le CNRC est membre de TMT International Observatory (TIO), une organisation à but non lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État du Delaware aux États-Unis. TIO a été incorporée en mai 2014 afin de permettre l'exécution du projet du Télescope de trente mètres par la construction, la mise en service et l'exploitation d'un observatoire. TIO a été créée en 2014 par les Regents of the University of California, le California Institute of Technology, le National Institutes of Natural Sciences (Japan), et le National Astronomical Observatories of the Chinese Academy of Sciences. Le Department of Sciences of Technology, Government of India et le CNRC sont devenus membres par la suite en 2014 et 2015 respectivement. La relation du CNRC avec TIO répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats de TIO sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. La participation du CNRC était de 19,5 % au 31 décembre 2020 compte tenu des engagements des partenaires actuels. En 2021, le CNRC a versé 10,8 millions de dollars pour les immobilisations en construction de TIO (14,0 millions de dollars en 2020). L'information financière condensée de TIO pour l'exercice terminée le 31 décembre est comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total des actifs	198 966	199 073
Total des passifs	<u>25 776</u>	<u>30 801</u>
Total des actifs nets non affectés	<u><u>173 190</u></u>	<u><u>168 272</u></u>
Revenus totaux	47 235	29 066
Charges totales	<u>22 728</u>	<u>39 124</u>
Résultats nets des activités	<u>24 507</u>	<u>(10 058)</u>

Les obligations contractuelles futures du CNRC à TIO sont basées sur les autorisations parlementaires accordées en 2015. Le CNRC est au courant des retards dans le projet, mais aucun résultat sur les obligations futures n'a été identifié à la fin de ces états financiers consolidés. Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TIO sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 13) et sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022	2023	2024	2025	2026 et après	Total
TIO	53 456	51 478	49 405	-	-	154 339

17. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

Des transferts d'immobilisations corporelles entre ministères et le CNRC ont été effectués en 2020 et 2021. Les transactions sont démontrées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Transferts nets d'immobilisations corporelles	73	-
Total	73	-

18. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du CNRC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour l'exercice :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Science et Innovation	Services internes	2021 Total	2020 Total
Paiements de transfert				
Subventions et contributions	821 305	-	821 305	417 861
Total des paiements de transfert	821 305	-	821 305	417 861
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	435 730	118 467	554 197	524 686
Services publics, fournitures et approvisionnements	66 696	4 589	71 285	84 350
Amortissement des immobilisations corporelles	50 769	2 404	53 173	51 825
Services professionnels	53 465	18 822	72 287	74 668
Réparations et entretien	13 993	3 350	17 343	18 922
Paiements en remplacement d'impôts	12 612	1 562	14 174	14 032
Transport et communication	1 445	737	2 182	17 812
Locations	7 661	2 531	10 192	11 694
Prix et bourses	2 135	31	2 166	1 942
Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	127	146	273	1 395
Coûts des biens vendus	675	-	675	714
Information	659	432	1 091	1 789
Mauvaises créances	-	184	184	1 163
Autres	5 945	800	6 745	1 682
Total des charges de fonctionnement	651 912	154 055	805 967	806 674
Total des charges	1 473 217	154 055	1 627 272	1 224 535
Revenus				
Services de recherche	55 953	-	55 953	59 901
Services techniques	69 963	3 389	73 352	94 163
Propriété intellectuelle, redevances et frais	7 547	-	7 547	8 125
Vente de biens et de produits d'information	3 368	3	3 371	3 145
Location	56	5 424	5 480	7 210
Subventions et contributions	1 465	1 057	2 522	2 729
Avantages incitatifs relatifs à des baux	-	2 548	2 548	2 548
Autres	4 247	733	4 980	5 677
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(62)	(62)	(64)
Total des revenus	142 599	13 092	155 691	183 434
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 330 618	140 963	1 471 581	1 041 101

19. Instruments financiers

Les instruments financiers du CNRC se composent du montant à recevoir du Trésor, de débiteurs, de placements ainsi que de créditeurs et charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers consolidés, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

20. Événements subséquents

Des données comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'année courante.

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la
direction englobant le contrôle interne en matière
de rapports financiers (non auditée)**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le CNRC afin de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du CNRC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le Plan ministériel de l'exercice 2021-2022 et dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2020-2021.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le CNRC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes, approuvé par l'administrateur général, a été adopté et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière et qui définissent notamment les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du ministère liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- les valeurs et l'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers; et
- la surveillance de la gestion des contrôles internes et des mises à jour régulières à cet effet ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'administrateur général et aux cadres supérieurs du ministère et, le cas échéant, au Comité ministériel d'audit.

Le Comité ministériel d'audit fournit des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du CNRC.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le CNRC compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui figurent dans ses états financiers, comme le présentent les paragraphes suivants.

Dispositions relatives aux services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada administre qui gère le paiement des salaires et l'acquisition de biens et services conformément à la délégation de pouvoirs du CNRC, ainsi que l'offre de service de certains locaux au nom du CNRC.

- Services partagés Canada (SPC), qui offre des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI);
- Le ministère de la Justice du Canada fournit des services juridiques; et
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui fournit des services aux employées des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et qui gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services en particulier.

3. Résultats de l'évaluation du CNRC au cours de l'exercice 2020-2021

Au cours de l'exercice, le plan et l'approche quinquennaux d'évaluation fondée sur les risques ont été mis à jour à la suite des recommandations de consultants externes. Les activités de surveillance continue menées au cours de l'exercice sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État d'avancement
Contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI)	Travail effectué par d'autres à des fins d'assurance a été documenté, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.
Paiements de transfert - Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) – Ententes de contribution et réclamations	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes. Des essais supplémentaires sont en cours pour comprendre l'étendue et l'impact du problème de contrôle identifié. • Sera complété au cours de 2020-2021. • Exécuté comme prévu, aucune mesure corrective nécessaire.
Prévisions salariales	Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.

En 2020-2021, le CNRC a aussi effectué un suivi sur l'état des plans de correction des dernières années. Les principales conclusions et les rajustements importants requis découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumés à la sous-section 3.1.

3.1 Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés

Quelques changements notables ont eu une incidence sur les principaux contrôles financiers du CNRC en 2020-2021 :

- Dans un effort continu pour améliorer les processus opérationnels, grâce à l'utilisation du traitement électronique et avec le passage de la majorité des employés du CNRC au télétravail en mars 2020 à cause du COVID-19, l'accent a été mis sur l'utilisation accrue des approbations numériques. Par conséquent, une nouvelle directive sur l'approbation numérique du CNRC a été mise en œuvre au début de 2020-2021. Cela a déplacé toutes les approbations financières et commerciales sur papier restantes vers des approbations numériques. Il convient de noter que les processus opérationnels sous-jacents n'ont pas changé mais sont simplement passés à l'utilisation de signatures numériques.
- Des augmentations importantes du financement des subventions et des contributions ont été reçues au cours de l'année en réponse aux initiatives COVID-19. Les procédures de vérification des comptes en vertu de l'article 33 pour des programmes de paiements de transfert COVID-19 spécifiques ont été adaptées pour accélérer le versement des paiements aux bénéficiaires tout en maintenant un système approprié de contrôles internes.
- Un nouveau cadre de vérification des comptes et de nouvelles procédures en vertu de l'article 33 pour la rémunération ont été mis en œuvre, ce qui a créé une capacité pour d'autres tâches qui ne pouvaient pas être accomplies selon les niveaux de ressourcement et a également réduit le nombre d'interactions avec les conseillers en rémunération des ressources humaines. Cela incluait de tester simultanément d'anciennes et de nouvelles stratégies pour s'assurer que l'efficacité était gagnée et que la diligence raisonnable était respectée.
- Une mise à niveau technique du système SAP du CNRC a été mise en œuvre. Certains problèmes résultant de la mise à niveau n'avaient pas été résolus, mais des solutions de contournement sont en place.

3.2 Programme de surveillance continue

Le plan cyclique de surveillance continue du CNRC a été mis à jour pour refléter une évaluation des risques actualisée pour tous les processus opérationnels ayant une incidence sur les rapports financiers et la gestion financière. Le nouveau plan couvre une période de cinq ans (2020-2021 à 2024-2025).

Le CNRC a réévalué les contrôles financiers des fonctions suivantes: CGTI, paiements de transfert et prévisions salariales. Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai ont donné les résultats prévus. Les opportunités d'amélioration décrites ci-après sont existantes.

Les détails de l'évaluation et les résultats sont les suivants :

- *CGTI* : L'évaluation s'est concentrée sur la documentation du travail effectué par les auditeurs externes du CNRC ainsi que sur des procédures supplémentaires non couvertes par l'audit externe des états financiers du CNRC. Des possibilités d'amélioration ont été notées en ce qui concerne les examens périodiques de l'accès accordé au système financier du CNRC.

- *Paiements de transfert (PARI)* : L'évaluation a déterminé que, dans l'ensemble, les contrôles fonctionnent comme prévu. Des possibilités d'amélioration ont été notées en ce qui concerne les affectations intérimaires. Des tests supplémentaires sont en cours pour comprendre l'étendue et l'impact d'un problème de contrôle identifié lié aux validations après paiement.
- *Prévisions salariales* : L'évaluation a déterminé que, dans l'ensemble, le processus fournit des données précises sur lesquelles on peut se fier. Cependant, il existe des possibilités d'amélioration liées à l'efficacité opérationnelle et à l'utilisation d'outils plus automatisés.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Au cours de l'exercice 2020-2021, le CNRC a revu son approche et a élaboré un plan mis à jour en 2020-2021 pour les cinq prochaines années concernant les contrôles internes sur les rapports financiers et sur la gestion financière.

Processus / système	Classement des risques inhérents	2020-21	2021-22 ¹	2022-23	2023-24	2024-25
Contrôles au niveau de l'entité						
Contrôles au niveau de l'entité	Bas				EO	
CGTIs						
SAP ECC	Élevé	ER / DE		DE		DE
SONAR	Modéré	ER		DE		DE
Processus opérationnels de gestion financière						
Planification et budgétisation	Modéré	ER		EC / AEO		EO
Planification des investissements	Modéré	ER		EC / AEO		EO
Établissement des coûts	Élevé	ER	EC / AEO		EO	
Prévisions salariales	Modéré	ER / EC / AEO			EO	
Attestation du chef de la direction financière	Bas	ER			EC / AEO	
Processus opérationnels de rapports financiers						
Achats, dépenses et paiements	Modéré	ER	EC / AEO		EO	

Processus / système	Classement des risques inhérents	2020-21	2021-22 ¹	2022-23	2023-24	2024-25
Paiements de transfert – PARI	Élevé	ER / EC / AEO		EO		EO
Paiements de transfert – non-PARI	Bas	ER			EC / AEO	
Immobilisations	Modéré	ER		EC / AEO		EO
Stocks	Bas	ER			EC / AEO	
Gestion de la rémunération	Modéré	ER	EC / AEO		EO	
Revenus, créances et recettes	Modéré	ER		EC / AEO		EO
Clôture financière et rapports	Élevé	ER	DE		DE	
Légende						

ER Actualisation de l'évaluation des risques

EC Actualisation et test de l'efficacité de la conception

AEO Actualisation et test de l'efficacité opérationnelle

EO Test de l'efficacité opérationnelle

DE Documenter les évaluations menées par d'autres parties

Outre le travail de surveillance continue effectué conformément au plan cyclique, le CNRC planifie une révision des mesures correctives effectuées et ce, dans tous les secteurs où des problèmes ont été constatés à la section 3.